



## CENTRE DE TRI GENERIS : OUVERTURE JOURS FÉRIÉS

Depuis quelques mois, Lamballe Terre et Mer et périodiquement, quelques autres collectivités interrogent Kerval sur le vidage des collectes d'Ordures Ménagères Résiduelles et de la collecte sélective, lors de samedi de rattrapage voir lors de jours fériés.

Concernant l'UVE de Planguenoual, cela ne pose pas de problème dans la mesure où l'usine travaille 24H/24H avec un chef de quart présent les week-ends et les jours fériés. Quant à GENERIS, jusqu'à voilà 1 an, le contrat d'exploitation qui liait le syndicat à l'exploitant SUEZ ne stipulait pas cette obligation d'ouverture du site, et plus particulièrement de la fosse de réception, les jours fériés, imposant seulement des présences le samedi précédent et/ou suivant un jour férié pour les collectes de rattrapage.

Suite aux sollicitations récurrentes des EPCI, nous avons procédé à la mise en place d'un article dans le cadre de l'avenant n°4 qui met en place une astreinte permettant le vidage ces dits-jours :

### « ARTICLE 8 GESTION DE LA RECEPTION – JOURS FERIES »

Le contrat initial ne prévoyait pas d'ouverture du site, ou du moins de capacité de vidage lors des jours fériés, mais plutôt une possibilité de dépôt les samedis précédents ou suivants une semaine avec jours fériés.

Sur demande expresse des collectivités, SUEZ accepte de mettre en place, également, une astreinte, les jours fériés ou certains samedis non prévus initialement, afin de faciliter la gestion des plannings de collecte. Un tarif forfaitaire relative à la mise en place de ce dispositif est intégré au nouveau BPU.

A noter que le tarif applicable tel que validé dans le Bordereau des Prix Unitaires est de 900 €/demi-journée d'ouverture.

### Le Bureau Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **DÉCIDE** de facturer les collectivités qui déposent des déchets au centre de tri Génériss lors d'un jour férié ;
- ➡ **FIXE** la règle de facturation comme suit : (900 €/Tonnage total) x Tonnage par EPCI.
- ➡ **PRÉCISE** qu'il sera pris en compte les révisions éventuelles du coût de la prestation fixée actuellement à 900 € HT.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 16 MARS 2023



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 16 MARS 2023

### Convocation du 03 mars 2023

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à quatorze heures trente, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri GENERIS sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	X	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SÉRANOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	X	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		X
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Jean-Michel GEFFROY	Leff Armor Communauté	X	
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		X
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	

Présents : 08

Absents : 07

Votants : 08